

impôt sur le revenu, les bénéfiques et les gains en capital, impôt intérieur sur les biens et services, impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales et les impôts et taxes exonérés ».

Le tableau ci-dessous en donne les détails.

Tableau 9 : Parts des différentes composantes des recettes fiscales

N° cpté	Intitulé	Prévisions 2022/2023	Part en %	Prévisions 2023/2024	Part en %
71	PRODUITS FISCAUX	1 562 991 570 390	95,1	1 584 018 800 291	92,1
711	Impôt sur le revenu, les bénéfiques et les gains en capital	368 133 709 335	23,6	386 351 947 080	24,4
714	Impôt intérieur sur les biens et services	1 033 884 475 252	66,1	1 038 144 195 873	65,5
715	Impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales	160 973 385 803	10,3	159 522 657 338	10,1
76	Impôts et taxes exonérés	80 000 000 000	4,9	135 000 000 000	7,9
Recettes fiscales		1 642 991 570 930	100,0	1 719 018 800 291	100

Source : PLF 2022/2023 (Tableau A : Recettes et dons)

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la structure des recettes fiscales n'a pas changé même si les parts de chaque catégorie de recette ont changé.

III.1.2.2. Analyse de la structure des prévisions des produits non fiscaux

L'analyse de la structure des prévisions des produits non fiscaux porte sur la part de chaque rubrique des recettes non fiscales dans le total des recettes non fiscales des prévisions des exercices de 2022/2023 et 2023/2024. Le tableau ci-dessous en donne les détails :

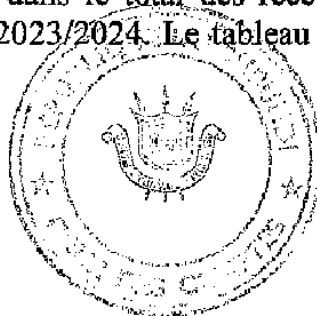


Tableau 10 : Comparaison des prévisions des recettes non fiscales de 2022/2023 et de 2023/2024 et leurs parts dans le total des recettes non fiscales

N° cpté	Intitulé	Prévisions2022- 2023	Part en %	Prévisions2023- 2024	Part en %
721	Revenu de propriété	61 585 863 900	29,9	69 703 621 817	20,2
722	Ventes de biens et services	16 070 496 893	7,8	29 633 154 560	8,6
723	Droits administratifs	88 763 023 959	43,1	191 884 810 478	55,6

724	Amendes, pénalités et confiscations	17 198 144 914	8,3	9 228 723 115	2,7
728	Produits divers et non identifiés	22 558 023 605	10,9	44 847 968 441	13
72	Total des produits non fiscaux	206 175 553 271	100	345 298 278 411	100

Source : LF 2022/2023 et PLF 2023/2024 (Tableau A : Recettes et dons)

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la structure des produits non fiscaux est restée stable.

III.1.2.3. Analyse de la structure des prévisions des dons

Les dons attendus pour le projet de loi de finances 2023/2024 sont constitués des dons en capital. L'analyse de la structure des prévisions des dons porte sur la part des éléments qui les composent.

Le tableau ci-dessous en donne les détails.

Tableau 11 : Les parts des différentes composantes des dons

N° cpte	Intitulé	Prévisions 2022/2023	Parts en %	Prévisions 2023/2024	Parts en %
731	Don reçus des organisations internationales		0.0	397 002 634 750	42.7
732	Dons sur projets avec financement extérieur	333 948 552 374	100.0	532 707 160 964	57.3
7321	Dons reçus des organisations publiques (bilatérales)	24 017 000 000	7.2		0.0
7322	Dons des organisations internationales	278 281 552 374	83.3	532 707 160 964	100.0
7323	Fonds mondial	31 650 000 000	9.5		0.0
73	DONS	333 948 552 374	100.0	929 709 795 714	100.0

Source : PLF 2023/2024 (Tableau A : Recettes et dons)

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la structure est restée stable.

Au cours de l'exercice 2023/2024 les « Dons reçus des organisations internationales » ont connu des prévisions d'un montant de 397 002 634 750 alors qu'ils n'avaient pas été prévus pour l'exercice 2022/2023.

III.1.2.4. Structure des prévisions des produits exceptionnels

Pour les prévisions de l'exercice 2023/2024, les produits exceptionnels sont constitués par les recettes des récupérations des fonds détournés et malversations, les recettes de

l'ATMIS et MINUSCA, les recettes des mines et autres.

Le tableau ci-dessous montre les parts des différentes composantes des recettes exceptionnelles.

Tableau 12 : Les parts des différentes composantes des recettes exceptionnelles

N° cpté	Intitulé	Prévisions 2022/2023	Part en%	Prévisions 2023/2024	Part en%
782	Récupération des produits détournés et malversation	3 000 000 000	26,0	3 000 000 000	1,3
784	ATMIS et MINUSCA	3 000 000 000	26,0	3 000 000 000	1,3
786	Recettes des minerais	3 557 560 000	30,8	26 008 148 741	11,3
787	Cession d'actifs immobilisés	0	-	308 525 000	0,1
788	Autres	2 000 000 000	17,3	197 516 717 898	85,9
78	Produits exceptionnels	11 557 560 000	100	229 833 391 639	100

Source: PLF 2023/2024 (Tableau A : Recettes et dons)

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la structure des recettes exceptionnelles a changé car la rubrique « autres » occupe une part de 85,9% dans les prévisions des recettes exceptionnelles de 2023/2024 contre 17,3% des prévisions en 2022/2023. Elle occupe la grande part par rapport aux autres rubriques des recettes exceptionnelles.

Les recettes de la rubrique « Récupération des produits détournés et malversation » qui représentaient 26% des recettes exceptionnelles dans le budget 2022/2023 représentent 1,3% dans les prévisions des recettes exceptionnelles de 2023/2024.

Les recettes de la rubrique « ATMIS ET MUNISCA » quant à elles qui représentaient 26% du budget 2022/2023 représentent 1,3% dans les prévisions des recettes exceptionnelles de 2023/2024.

La part des recettes de la rubrique « Autres » a connu une augmentation. Elle est de 85,9% dans les prévisions des recettes exceptionnelles de 2023/2024 contre 17,3% des prévisions en 2022/2023.

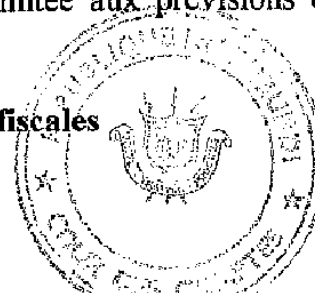
Les recettes de la rubrique « Recettes des minerais » qui représentaient 30,8% du budget 2022/2023 ont connu une diminution en 2023/2024 et occupent une part de 11,3% des recettes exceptionnelles.

III.1.3. Analyse de la qualité des prévisions des recettes

L'analyse de la qualité des prévisions consiste en la comparaison des prévisions des recettes à leurs niveaux de réalisation des années antérieures.

L'analyse de la qualité des prévisions des recettes s'est limitée aux prévisions des recettes fiscales et des recettes non fiscales.

III.1.3.1. Analyse de la qualité des prévisions des recettes fiscales



L'analyse de la qualité des prévisions des recettes fiscales porte sur les prévisions des composantes des recettes fiscales en comparaison avec leur niveau de réalisation des exercices antérieurs et l'exercice en cours d'exécution.

Le tableau suivant en donne les détails.

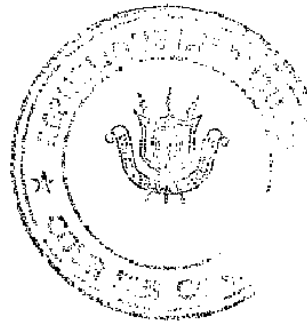


Tableau 13 : Comparaison des prévisions des recettes fiscales avec les réalisations des années antérieures

N° cpte	Intitulé	Prévisions 2022/2023	Prévisions 2023/2024	Exécution des années antérieures		
				Moyenne des réalisations durant 3 ans (2019/2020, 2020/2021, 2021/2022)	Exécution juillet 2022 à mars 2023	Taux d'exécution juillet 2022 à mars 2023
	Recettes fiscales	1 642 988 570 390	1 719 018 800 291	1 156 507 607 648	1 945 647 869 572	118,4
71	Produits fiscaux	1 562 991 570 390	1 584 018 800 291	1 040 164 364 193	972 823 934 786	62,2
711	Impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	368 133 709 335	386 351 947 080	255 556 759 137	265 924 678 548	72,2
714	Impôt intérieur sur les biens et services	1 033 884 475 252	1 038 144 195 873	665 283 263 255	623 773 913 026	60,3
715	Impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales	160 973 385 803	159 522 657 338	119 323 980 842	83 125 343 212	51,6
76	Impôts et taxes exonérés	80 000 000 000	135 000 000 000	116 343 243 455	224 284 084 733	280,3

Source : PLF 2023/2024, les données de PLR des exercices 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022, ainsi que les données des réalisations de l'OBR de juillet 2022 à mars 2023



À l'analyse du tableau ci-dessus, la Cour constate que les prévisions de la rubrique « Impôt sur le revenu, les bénéficiaires et les gains en capital » sont réalistes compte tenu de leur niveau de réalisation des années antérieures.

Par contre les prévisions des rubriques « impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » et « Impôt intérieur sur les biens et services » et « exonérations » ne sont pas réalistes si on les compare avec leur niveau de réalisation des années antérieures.

Le compte 76 des impôts et taxes exonérés a été revu à la hausse même s'il n'a pas pris en considération le niveau des réalisations des exercices antérieurs.

La Cour attire l'attention du Parlement sur la nécessité d'être éclairé par le ministère des Finances sur le réalisme des prévisions des recettes des comptes 715, 714 et 76 et les bénéficiaires des exonérations catégorie par catégorie afin de faire des prévisions réalistes.

III.1.3.2. Analyse de la qualité des prévisions des produits non fiscaux

L'analyse de la qualité des prévisions des recettes non fiscales porte sur les prévisions des produits non fiscaux en comparaison avec le niveau de réalisation des années antérieures. Le tableau ci-dessous en donne les détails.

Tableau 14 : Comparaison des prévisions du PLF 2023/2024 et les réalisations des années antérieures des recettes non fiscales

N° epte	Intitulé	Prévisions 2022/2023(A)	Prévisions 2023/2024	Moyenne des réalisations durant 3 ans (2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022)	Exécution Juillet 2022 à mars 2023	Taux d'exécution
721	Revenu de propriété	61 585 863 900	69 703 621 817	50 517 100 987	47 076 104 295	76,4
722	Ventes de biens et services	15 070 496 893	29 633 154 560	17 274 774 658	11 670 679 244	77,4
723	Droits administratifs	88 763 023 959	191 884 810 478	75 064 586 047	104 764 471 620	118,03
724	Amendes, pénalités et confiscations	17 198 144 914	9 228 723 115	5 764 983 043	5 506 147 842	32,02
728	Produits divers et non identifiés	22 558 023 605	44 847 968 441	2 781 002 571	18 894 339 733	83,7
72	Total des produits non fiscaux	205 158 553 271	345 298 278 411	151 402 447 306	187 911 742 734	91,5

Source : LF 2022/2023, PLF 2023/2024 et PLR des exercices 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 ainsi que les données des réalisations des recettes de l'OBR de juillet 2022 à mars 2023.

L'analyse du tableau ci-dessus montre que les recettes des produits non fiscaux ont connu tous un taux de réalisation de plus de 91,59% de juillet 2022 à mars 2023, ce qui justifie la hausse des prévisions des recettes y relatives pour 2022/2023.

III.2. Analyse des prévisions des dépenses

Les prévisions des dépenses du PLF, exercice 2023/2024 sont constituées des dépenses courantes pour un montant de 2 027 807 414 428 Fbu et des dépenses en capital ou dépenses d'investissement pour un montant de 1 925 189 626 143 Fbu. L'analyse des prévisions des dépenses porte sur 3 aspects : l'évolution, la structure et la qualité.

III.2. 1. Analyse de l'évolution des prévisions des dépenses

L'évolution des prévisions de ces dépenses sur la période allant de 2019/2020 à 2023/2024 est présentée dans le tableau ci-dessous.

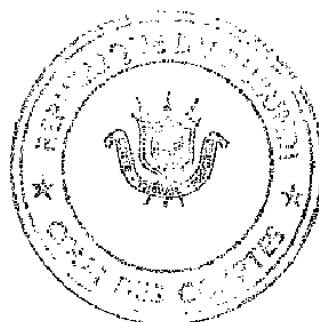


Tableau 1: Evolution des dépenses du PLF sur la période de 2019/2020 à 2023/2024

Intitulés	Prévisions 2019/2020	Prévisions 2020/2021	Var. en %	Prévisions 2021/2022	Var. en %	Prévisions 2022/2023	Var. en %	Prévisions 2023/2024	Variation	Var. en %
a) Dépenses courantes	931 022 362 524	964 620 586 025	3,6	1 040 230 422 561	7,8	1 204 542 385 240	15,8	2 027 807 414 428	823 265 029 188	68,3
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	864 647 097 769	905 445 321 270	4,7	977 734 984 397	8,0	1 140 192 247 604	16,6	1 785 574 854 428	641 319 986 824	56,2
Salaires	442 314 179 273	465 488 774 432	5,2	499 727 133 582	7,4	508 363 127 174	1,7	868 290 920 765	359 927 793 591	70,8
Autres biens et services	127 329 826 627	138 944 252 918	-	129 699 531 871	-6,7	151 389 972 493	16,7	328 430 034 823	177 040 062 330	116,9
Perte de change				1 500 000 000	-	1 500 000 000	-	1 500 000 000	0	-
Autres charges financières				100 000 000	-	100 000 000	-	4 162 620 000	4 062 620 000	4 062,6
Contributions aux organismes internationaux	17 668 654 614	19 226 496 043	8,8	19 781 310 375	2,9	31 903 630 080	61,3	45 615 650 509	13 712 020 429	43,0
Transferts aux ménages (Prestations sociales, employeur, assistance sociale et autres charges)	48 760 849 305	51 822 378 582	6,3	53 028 363 759	2,3	52 931 591 367	-0,2	56 691 516 723	3 759 925 356	7,1
Subsides et subventions (Allocations et subventions)	210 211 752 496	209 601 583 844	-0,3	256 136 809 356	22,2	311 642 091 036	21,7	283 884 111 608	-27 757 979 428	-8,9
Imprévus	361 835 454	2 361 835 454	552,7	1 361 835 454	-42,3	2 261 835 454	73,4	62 000 000 000	59 638 164 546	2 525,1
Exonérations	18 000 000 000	18 000 000 000	-	18 000 000 000	-	80 000 000 000	344,4	135 000 000 000	55 000 000 000	68,8
Versements d'intérêts	58 175 264 755	59 175 264 755	1,7	62 495 438 164	5,6	64 350 137 636	3,0	242 232 560 000	177 882 422 364	276,4
Versements d'intérêts intérieurs	45 000 000 000	46 000 000 000	2,2	47 920 173 409	4,2	47 221 689 517	-1,5	210 350 330 000	163 128 640 483	345,5
Versements d'intérêts extérieurs	13 175 264 755	13 175 264 755	-	14 575 264 755	10,6	17 128 448 119	17,5	31 882 230 000	14 753 781 881	86,1
Dépenses de fonds	8 200 000 000	0	-	0	-	0	-	0	0	-
FRN	8 200 000 000	0	-	0	-	0	-	0	0	-
b) Dépenses en capital	585 402 726 953	611 414 219 131	4,4	673 634 980 742	10,2	1 187 760 598	76,3	1 925 189 626	737 429 027 788	62,1

Intitulés	Prévisions 2019/2020	Prévisions 2020/2021	Var. en %	Prévisions 2021/2022	Var. en %	Prévisions 2022/2023	Var. en %	Prévisions 2023/2024	Variation	Var. en %
et prêts nets						355		143		
Dépenses en capital sur budget national	162 561 152 331	234 001 755 233	43,9	289 423 964 470	23,7	794 037 811 340	174,4	1 058 968 863 429	264 931 052 089	33,4
Tirages sur dette directe	49 262 463 898	49 262 463 898	-	50 262 463 898	2,0	59 774 234 641	18,9	212 810 967 000	153 036 732 359	256,0
Dons en capital	373 579 110 724	328 150 000 000	-12,2	333 948 552 374	1,8	333 948 552 374	-	653 409 795 714	319 461 243 340	95,7
Total des dépenses	1 516 425 089 477	1 576 034 805 156	3,9	1 713 865 403 303	8,7	2 392 302 983 595	39,6	3 952 997 040 571	1 560 694 056 976	65,2

Source : Lois de finances 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 ainsi que PLF 2023/2024



L'analyse du tableau montre que presque toutes les dépenses ont connu une évolution positive entre 2022/2023 et 2023/2024, sauf pour la rubrique « Subsidés et subventions » dont les prévisions ont connu une évolution négative.

Les détails de ces évolutions sont illustrés dans les développements qui suivent.

III.2.1.1. Évolution des prévisions des dépenses des rémunérations salariales (compte 61)

Les dépenses des rémunérations salariales pour l'exercice 2023/2024 sont prévues à hauteur de 868 290 920 763Fbu contre 508 363 127 174Fbu pour l'exercice 2022/2023, soit un taux d'accroissement de 70,8%.

Le tableau ci-dessous donne les détails de l'évolution des prévisions des rémunérations des salariés sur la période 2019/2020 à 2023/2024.

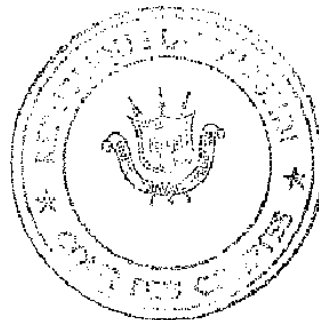
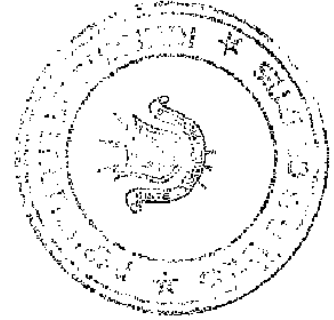


Tableau 16 : Évolution des dépenses salariales sur la période 2019/2020 à 2023/2024

N° cpte	Intitulés	Prévisions 2019- 2020	Prévisions 2020- 2021	Prévisions 2021/ 2022	Prévisions 2022/2023	Prévisions 2023/2024	Variations	Var. en %
611	Rémunérations des sous statuts	329 436 590 489	343 003 901 028	370 417 163 373	378 781 355 577	549 888 171 273	171 106 815 696	45,2
612	Rémunérations des sous contrats	69 515 460 590	70 855 219 793	71 150 978 234	71 233 024 209	123 393 939 307	52 160 915 098	73,2
613	Vacataires, contractuels, journaliers et occasionnels	1 116 985 424	1 116 985 424	1 199 952 219	1 228 764 023	1 14 424 501 166	113 195 737 143	9 212,2
614	Indemnités particulières- pouvoirs publics	7 595 956 616	12 815 164 444	17 829 651 276	18 716 507 426	18 772 191 820	55 684 394	0,3
615	Primes et indemnités diverses	628 741 951	656 185 951	776 185 951	776 185 951	976 185 951	200 000 000	25,8
616	Contributions sociales	34 020 444 203	37 041 317 792	38 353 202 529	37 627 289 988	60 835 931 248	23 208 641 260	61,7
61	Total	442 314 179 273	465 488 774 432	499 727 133 582	508 363 127 174	868 290 920 765	359 927 793 591	70,8

Source : Lois de finances 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et 2022-2023 ainsi que PLF 2023/2024



L'analyse du tableau montre que les prévisions des salaires ont évolué positivement sur la période 2019/2020 à 2023-2024. Cette évolution positive résulte de l'augmentation des prévisions de certaines rubriques à savoir :

- Les « Rémunérations des sous-statuts » avec les évolutions de 4,1% (entre 2019/2020 et 2020/2021), 8% (entre 2020/2021 et 2021/2022), 2,3% (entre 2021-2022 et 2022-2023) et 45,2% (entre 2022/2023 et 2023/2024) ;
- Les « Rémunérations des sous-contrats » avec les évolutions de 1,9% (entre 2019/2020 et 2020/2021), 0,4% (entre 2020/2021 et 2021/2022), 0,1% (entre 2021/2022 et 2022/2023) et 73,2% (entre 2022/2023 et 2023/2024) ;
- Les « Rémunérations des vacataires, contractuels, journaliers et occasionnels » sont passées de 0,0 % (entre 2019/2020 et 2020/2021), à 7,4% (entre 2020/2021 et 2021/2022), à 2,4% (entre 2021/2022 et 2022/2023) et à 9212,2% (entre 2022/2023 et 2023/2024) ;

Selon l'exposé des motifs du PLF sous analyse, l'augmentation de l'enveloppe allouée aux rémunérations des salariés du projet de budget 2023/2024 par rapport au budget 2022/2023 est liée à la hausse des salaires et traitement pour un montant additionnel de 359,9 milliards comprenant :

- 100 milliards de francs burundais pour les salaires des établissements publics à l'issu des désagréations de leurs subsides,
- 109,2 milliards pour les salaires des corps de défenses et de sécurité publique,
- 71,2 milliards pour la mise en œuvre de la politique salariale,
- le reste pour assurer les prévisions réalistes.

III.2.1.2. Évolution des prévisions des dépenses des achats de biens et services (comptes 62 et 63)

Le montant des prévisions des achats de biens et services est de 328 430 034 823 Fbu en 2023/2024 contre 151 389 972 493 Fbu en 2022/2023, soit une augmentation de 116,9%. Le détail de l'évolution de chacun de ces deux comptes sur la période 2019/2020 à 2023/2024 est illustré dans les tableaux qui suivent.

a) Analyse de l'évolution des prévisions des dépenses des services extérieurs

Les dépenses des « services extérieurs » pour l'exercice 2023/2024 sont prévues à hauteur de 80 950 291 665 Fbu contre 55 543 760 376 Fbu pour l'exercice 2022/2023, soit un taux d'augmentation de 45,7%.

Le tableau suivant illustre l'évolution des prévisions de ces dépenses sur la période de 2019/2020 à 2023/2024.

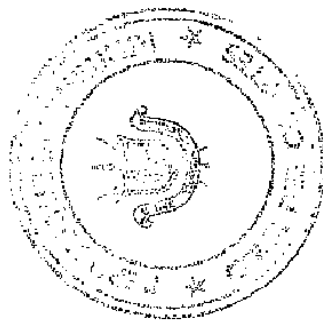
Tableau 17 : Évolution des dépenses des services extérieurs sur la période 2019/2020 à 2023/2024

N° cpté	Intitulés	Prévisions 2019-2020	Prévisions 2020-2021	Var. en %	Prévisions 2021-2022	Var. en %	Prévisions 2022-2023	Var. en %	Prévisions 2023-2024	Variations	Var. en %
621	Frais de formation du personnel et frais de missions	9 088 003 501	10 552 801 792	16,1	12 424 296 826	17,7	17 705 924 026	42,5	26 396 471 260	8 690 547 234	49,1
622	Frais de relations publiques, publicité et intendance	2 352 184 741	6 173 528 558	162,5	3 497 990 451	-43,3	3 857 890 451	10,3	4 383 677 240	525 786 789	13,6
623	Contrats de prestation de services et abonnements	3 587 038 240	3 915 508 621	9,2	3 571 523 290	-8,8	3 692 593 239	3,4	3 907 995 855	215 402 616	5,8
624	Locations	20 905 891 522	21 239 891 522	1,6	14 111 013 961	-33,6	13 578 013 961	-3,8	27 140 530 203	13 562 516 242	99,9
625	Entretiens et réparations	10 621 159 782	11 697 219 196	10,1	9 492 892 945	-18,8	14 825 408 012	56,2	17 132 892 059	2 307 484 047	15,6
626	Assurances	882 456 909	888 744 386	0,7	763 825 791	-14,1	784 825 791	2,7	889 620 152	104 794 361	13,4



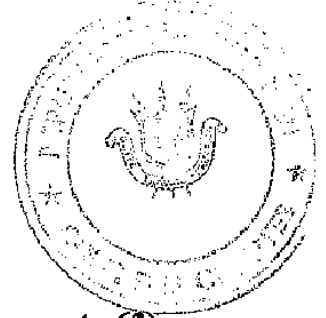
N° cpte	Intitulés	Prévisions 2019-2020	Prévisions 2020-2021	Var. en %	Prévisions 2021-2022	Var. en %	Prévisions 2022-2023	Var. en %	Prévisions 2023-2024	Variations	Var. en %
627	Frais d'honoraire s, d'actes et d'assistance technique	1 011 841 696	1 066 841 696	5,4	1 180 104 896	10,6	1 099 104 896	-6,9	1 099 104 896	0	--
62	Total	48 448 576 391	55 534 535 771	14,6	45 041 648 160	-18,9	55 543 760 376	23,3	80 950 291 665	25 406 531 289	45,7

Source : Lois des finances 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 et ainsi que PLF 2023/2024



L'analyse du tableau montre que les prévisions des dépenses des services extérieurs ont évolué positivement de 14,6% (entre 2019/2020 et 2020/2021), 23,3% (entre 2021/2022 et 2022/2023) et 45,7% (entre 2022/2023 et 2023/2024) et négativement de 18,9% (entre 2020/2021 et 2021/2022). Cette évolution à la hausse est due essentiellement à l'augmentation des prévisions des :

- Frais de formation du personnel et frais de missions (49,1%) ;
- Frais de relations publiques, publicité et intendance (13,6%) ;
- Contrats de prestation de services et abonnement (5,8%) ;
- Frais de locations (99,9%) ;
- Entretien et réparations (15,6%) ;
- Assurances (13,4%).



b) Analyse de l'évolution des prévisions des dépenses des achats (compte 63)

Les prévisions des dépenses d'achats sont estimées à 247 429 743 158 Fbu en 2023/2024 contre 95 320 742 113 Fbu en 2022/2023, soit un accroissement de 159,6%.

Tableau 18 : Évolution des dépenses des achats sur la période de 2019/2020 à 2023/2024

N° cpte	Intitulés	Prévision 2019-2020	Prévisions 2020-2021	Var. en %	Prévisions 2021-2022	Var. %	Prévisions 2022-2023	Prévisions 2023- 2024	Variations	Var. %
631	Fournitures techniques	66 712 731 000	69 073 043 259	3,5	68 478 311 397	-0,9	78 678 315 993	224 797 917 313	146 119 601 320	185,7
632	Fournitures administratives	8 201 875 353	10 108 848 675	23,3	11 882 198 125	17,5	12 284 105 820	18 538 505 545	6 254 399 725	50,9
633	Vêtements		250 000 000	-	300 000 000	20,0	250 000 000	25 000 000	-225 000 000	-90,0
634	Petits matériels, mobiliers et équipement	267 658 442	267 658 442	-	0	-100	-	0	0	-
635	Energie et eau	3 548 985 441	3 552 578 774	0,1	3 847 374 189	8,3	4 108 320 300	4 118 320 300	10 000 000	0,2
63	Total	78 731 250 236	83 252 129 150	5,7	84 507 883 711	1,5	95 320 742 113	247 479 743 158	152 159 001 045	159,6

Source : Loi de finances 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 ainsi que PLF 2023/2024



L'analyse du tableau montre que les rubriques « Fournitures techniques », « Fournitures administratives » et « Énergie et eau » affichent une évolution positive entre 2022/2023 et 2023/2024 tandis que la rubrique « Vêtements » a connu une évolution négative très sensible de 90% (entre 2022/2023 et 2023/2024).

Quant à la rubrique « Petits matériels, mobiliers et équipements », celle-ci n'a pas été prévue au cours de l'exercice 2023/2024.

La Cour constate que le montant renseigné par l'article 2 du PLF (247 429 743 158 Fbu) diffère de celui qui est mentionné dans la classification économique pour la même rubrique (247 479 743 158 Fbu), soit une différence de 50 000 000Fbu.

La Cour attire l'attention du Parlement sur la nécessité d'être éclairé par le ministre ayant les finances dans ses attributions les raisons de cette discordance.

III.2.1.3. Évolution des prévisions des dépenses des charges financières (compte 64)

Les prévisions des charges financières sont de 247 895 180 000 Fbu en 2023/2024 contre 65 950 137 636 Fbu en 2022/2023, soit un accroissement de 275,9%.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des prévisions des charges financières sur la période 2019/2020 à 2023/2024.

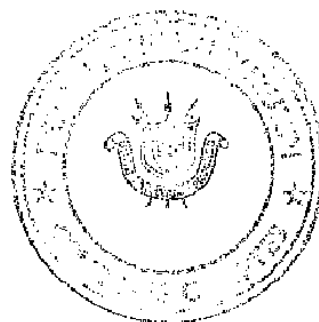
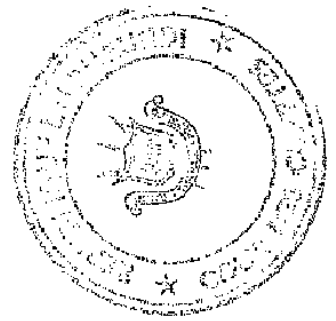


Tableau 2: Evolution des prévisions des dépenses des charges financières sur la période 2019/2020 à 2023/2024

N° cpté	Intitulés	Prévision 2019/2020	Prévisions 2020/2021	Var. en %	Prévisions 2021/2022	Var. en %	Prévisions 2022/2023	Var. en %	Prévisions 2023/2024	Variations	Var. en %
641	Intérêts sur emprun- ts extérieu- rs	13 175 264 755	13 175 264 755	-	14 575 264 755	10,6	17 128 448 119	17,5	31 882 230 000	14 753 781 881	86,1
642	Intérêts sur emprun- ts intérieu- rs	45 000 000 000	46 000 000 000	2,2	47 920 173 409	4,2	47 221 689 517	-1,5	210 350 330 000	163 128 640 483	345,5
644	Perte de change	50 000 000	50 000 000	-	50 000 000	-	1 500 000 000	2 900,0	1 500 000 000	0	-
648	Autres charges financiè- res	100 000 000	100 000 000	-	100 000 000	-	100 000 000	-	4 162 620 000	4 062 620 000	4 062,6
64	Total	58 325 264 755	59 325 264 755	2,2	62 645 438 164	14,8	65 950 137 636	2 916,1	247 895 180 000	181 945 042 364	275,9

Source : Lois des finances 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 ainsi que PLF 2023/2024



L'analyse du tableau montre que les charges financières ont connu une évolution positive sauf les prévisions pour perte de change qui sont restées stables entre 2022/2023 et 2023/2024.

III.2.1.4. Evolution des dépenses en capital ou dépenses d'investissement (comptes 20 à 27)

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 1 925 189 626 143 Fbu en 2023/2024 contre 1 187 760 598 355 Fbu en 2022/2023, soit un accroissement de 62,1%.

Le tableau suivant donne les détails sur l'évolution des prévisions des dépenses en capital sur la période 2019/2020 à 2023/2024.

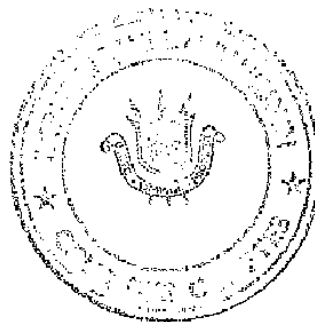


Tableau 20 : Évolution des prévisions des dépenses en capital sur la période 2019/2020 à 2023/2024

Intitulés	Prévision 2019-2020	Prévisions 2020-2021	Var. en %	Prévisions 2021-2022	Var. en %	Prévisions 2022-2023	Var. en %	Prévisions 2023-2024	Variations	Var. en %
20 Immobilisations incorporelles	1 610 095 771	5 118 685 524	217,9	3 458 685 524	-32,4	4 543 902 829	31,4	9 581 475 094	5 037 572 265	110,9
201 Frais d'étude, de recherche et de développement	1 610 095 771	5 118 685 524	217,9	3 458 685 524	-32,4	4 543 902 829	31,4	9 446 439 368	4 902 536 539	107,9
202 Brevets, licences et droits similaires	0	0	-	0	-	0	-	135 035 726	135 035 726	-
21 Immobilisations corporelles	128 420 622 044	190 530 799 174	48,4	216 233 188 018	13,5	678 141 849 815	213,6	693 971 559 537	15 829 709 722	2,3
211 Terrains, gisements et autres actifs naturels	11 692 788 704	11 865 676 445	1,5	10 065 676 445	-15,2	42 135 733 297	318,6	15 495 280 942	-26 640 452 355	-63,2
212 Constructions	76 851 196 388	27 126 121 253	-64,7	41 856 752 296	54,3	46 426 190 602	10,9	53 444 536 522	7 018 345 920	15,1
213 Infrastructures	26 005 671 152	128 719 456 082	395,0	137 582 695 463	6,9	400 688 634 713	191,2	466 140 054 985	65 451 420 272	16,3
214 Matériels, machines et équipements	13 870 965 800	22 819 545 394	64,5	26 728 063 814	17,1	188 891 291 203	606,7	158 891 687 088	-29 999 604 115	-15,9
22 Stocks	11 563 760 000	12 063 070 000	4,3	19 063 070 000	58,0	71 563 070 000	275,4	266 563 070 000	195 000 000 000	272,5
221 Stocks stratégiques	11 563 760 000	12 063 070 000	4,3	19 063 070 000	58,0	71 563 070 000	275,4	266 563 070 000	195 000 000 000	272,5
26 Titres et participations	3 074 000 000	6 510 650 262	111,8	9 842 000 000	51,2	9 562 500 000	-2,8	29 150 500 000	19 588 000 000	204,8
261 Participation au capital	3 032 000 000	5 868 650 262	93,6	9 200 000 000	56,8	8 900 000 000	-3,3	24 688 000 000	15 788 000 000	177,4

	Intitulés	Prévision 2019-2020	Prévisions 2020- 2021	Var. en %	Prévisions 2021- 2022	Var. en %	Prévisions 2022- 2023	Var. en %	Prévisions 2023- 2024	Variations	Var. en %
268	Autres titres et participations	42 000 000	642 000 000	1 428,6	642 000 000	-	662 500 000	3,2	4 462 500 000	3 800 000 000	573,6
271	Contrepartie nationale	17 892 674 516	19 778 550 273	10,5	40 827 020 928	106,4	30 226 488 696	-26,0	59 702 258 798	29 475 770 102	97,5
	Sous-Total ressources nationales	162 561 152 331	234 001 755 233	43,9	289 423 964 470	23,7	794 037 811 340	174,4	1 058 968 863 429	264 931 052 089	33,4
272	Tirages sur dette directe	49 262 463 898	49 262 463 898	-	50 262 463 898	2,0	59 774 234 641	18,9	212 810 967 000	153 036 732 359	256,0
273	Tirages sur dons	373 579 110 724	328 150 000 000	-12,2	333 948 552 374	1,8	333 948 552 374	-	653 409 795 714	319 461 243 340	95,7
27	Ressources transférées aux projets sur financements extérieurs	440 734 249 138	397 191 014 171	-9,9	425 038 037 200	7,0	423 949 275 711	-0,3	925 923 021 512	501 973 745 801	118,4
	Total des dépenses en capital	585 402 726 953	611 414 219 131	4,4	673 634 980 742	10,2	1 187 760 598 355	76,3	1 925 189 626 143	737 429 027 788	62,1

Source : Lois des finances 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023 et le PLF 2023/2024



L'analyse du tableau montre que les dépenses en capital sur ressources nationales ont connu une évolution de 33,4% entre 2022/2023 et 2023/2024 et les dépenses sur financement extérieur ont connu une évolution de 118,4% entre 2022/2023 et 2023/2024.

Selon l'exposé des motifs, cette situation est due essentiellement au budget affecté au chemin de fer, agriculture (stocks stratégiques), construction des buildings administratifs, digitalisation, réhabilitation de la piste de l'Aéroport Melchior NDADAYE, achat de camions et matériels de transport, mise en place des cantines scolaires, construction du centre de cancérologie, construction d'un centre naisseur et de multiplication des lapins, projet d'implantation des agropoles, construction du barrage d'irrigation de Kajeke, regroupement des terres cultivables, électrification des centres du pays, réhabilitation et extension du réseau routier en terre et les subvention au projets PAEEJ et PACEJ.

III.2.1.5. Évolution des prévisions des dépenses des allocations, des contributions et des exonérations (compte 66)

Le montant des allocations, contributions et exonérations est passé de 423 764 922 477 Fbu en 2022/2023 à 464 418 963 478 Fbu en 2023/2024, soit un accroissement de 9,6%.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des prévisions de ces charges sur la période de 2019/2020 à 2023/2024.

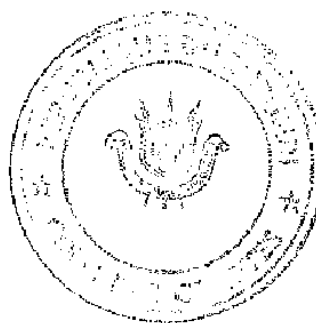


Tableau 21 : Évolution des prévisions des dépenses des allocations, des contributions et des exonérations sur la période 2019/2020 à 2023/2024

N° cpte	Intitulés	Prévision 2019- 2020	Prévisions 2020- 2021	Var. en %	Prévisions 2021- 2022	Var. en %	Prévisions 2022- 2023	Var. en %	Prévisions 2023-2024	Variations	Var. en %
66	Allocations - Contributions et exonérations	245 831 608 471	246 754 869 240	0,4	293 769 116 515	19,1	423 764 922 477	44,3	464 418 963 478	40 654 041 001	9,6
661	Allocations aux pouvoirs publics	156 403 514 042	147 356 554 839	-5,8	191 784 064 059	30,1	244 837 389 944	27,7	181 892 818 763	-62 944 571 181	-25,7
662	Allocations aux services ministériels	33 063 369 557	35 984 737 149	8,8	37 895 665 449	5,3	40 449 846 546	6,7	96 239 149 629	55 789 303 083	137,9
664	Allocations aux entités administratives autonomes	20 696 070 258	26 176 281 209	26,5	26 308 076 632	0,5	26 574 055 907	1,0	5 671 344 577	-20 902 711 330	-78,7
666	Contributions aux organisations internationales	17 668 654 614	19 237 296 043	8,9	19781310375	2,8	31 903 630 080	61,3	45 615 650 509	13 712 020 429	43,0
667	Exonérations accordées	18 000 000 000	18 000 000 000	-	18 000 000 000	-	80 000 000 000	344,4	135 000 000 000	55 000 000 000	68,8

Source : Lois de finances 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 ainsi que PLF 2023/2024



L'analyse du tableau ci-dessus montre que les prévisions de certaines dépenses ont dépassé un taux d'évolution de 50%. Il s'agit des prévisions d'allocations aux services ministériels et celles des exonérations qui ont connu des accroissements respectifs de 137,9% et 68,8% entre 2022/2023 et 2023/2024. La Cour remarque également une diminution sensible d'autres dépenses. Il s'agit des allocations aux pouvoirs publics (-25,7%) entre 2022/2023 et 2023/2024 et les allocations aux entités administratives autonomes (-78,7%).

Selon l'exposé des motifs au point 1.4.2.1., la diminution sensible des allocations aux pouvoirs publics et aux entités administratives autonomes résulte de la désagrégation des budgets des administrations personnalisées où une partie du budget qui était classée dans la catégorie de transferts est classée dans les autres catégories de dépenses.

III.2.1.6. Évolution des dépenses des prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges (compte 67)

Les prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges sont prévues à hauteur de 56 691 516 723 Fbu en 2023/2024 contre 52 931 591 367 Fbu en 2022/2023, soit une augmentation de 7,1%.

Le tableau suivant en donne les détails sur la période 2019/2020 à 2023/2024.

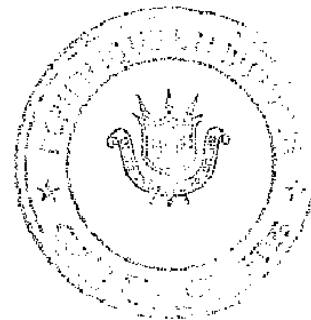
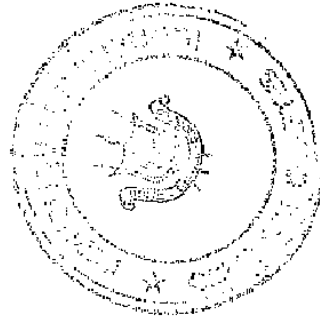


Tableau 22 : Évolution des dépenses des prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges

N° cpte	Intitulés	Prévision 2019/2020	Prévisions 2020-2021	Var. en %	Prévisions 2021-2022	Var. en %	Prévisions 2022-2023	Var. en %	Prévisions 2023-2024	Variations	Var. en %
67	Prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges	48 760 849 305	51 822 378 582	6,3	53 028 363 759	2,3	52 931 591 367	-0,2	56 691 516 723	3 759 925 356	7,1
671	Prestations sociales employeurs	131 000 000	131 000 000	-	131 000 000	-	36 000 000	-72,5	36 000 000	0	-
672	Assistance sociale	9 887 204 332	8 645 856 843	-12,6	10 076 631 382	16,5	6 292 968 990	-37,5	1 567 602 921	-4 725 366 069	-75,1
673	Autres transferts courants	38 742 644 973	43 045 521 739	11,1	42 820 732 377	-0,5	46 602 622 377	8,8	55 087 913 802	8 485 291 425	18,2

Source : Lois des finances 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 ainsi que PLF 2023/2024



L'analyse du tableau montre que la rubrique « Prestations sociales, employeurs, assistance sociale et autres charges » (compte 67) a connu une évolution positive de 7,1%. Cependant, la rubrique « Assistance sociale » (compte 672) a connu une évolution négative de 75,1% au moment où les « Autres transferts courants » (compte 673) ont évolué positivement de 18,2% au moment où les prestations sociales employeurs sont restées stables entre 2022/2023 et 2023/2024.

La Cour recommande au ministère en charge des finances d'éclairer le Parlement sur :

- *les raisons de la diminution au titre de l'assistance sociale alors que le taux d'exécution est satisfaisant ;*
- *les raisons de la reconduction du montant des prévisions des dépenses pour la rubrique prestations sociales employeur.*

III.2.2. Analyse de la structure des prévisions des dépenses

L'analyse de la structure des prévisions des dépenses consiste en la comparaison de la part de chaque catégorie des dépenses de l'exercice 2022/2023 et celles de 2023/2024, en l'appréciation de la stabilité de la structure et en l'appréciation de la part des dépenses courantes comparées aux dépenses en capital.

Le détail se trouve dans les tableaux qui suivent :

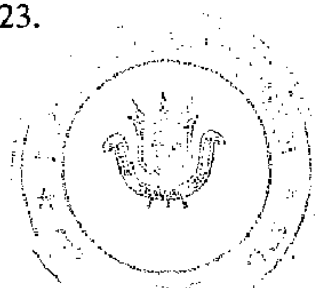
Tableau 23 : Part de chaque catégorie de dépenses dans les prévisions du budget général de l'Etat

Intitulés	Budget 2022/2023	Part en %	Prévisions 2023/2024	Part en %
a) Dépenses courantes	1 204 542 385 240	50,3	2 027 807 414 428	51,3
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	1 140 192 247 604	47,6	1 785 574 854 428	45,1
Versements d'intérêts	64 350 137 636	2,6	242 232 560 000	6,1
Dépenses sur fonds	0			
b) Dépenses d'Investissements	1 187 760 598 355	49,6	1 925 189 626 143	48,7
Total dépenses	2 392 302 983 595	100	3 952 997 040 571	100

Source : LF 2022/2023 et PLF 2023/2024

Le tableau ci-dessus montre les parts des dépenses courantes et celle des dépenses d'Investissement par rapport aux dépenses totales, par comparaison des dépenses du budget de 2022/2023 et celles prévues pour l'exercice 2023/2024.

Les dépenses courantes de 2023/2024 occupent 51,3% des dépenses totales du PLF 2023/2024 contre 50,3% pour le budget général de 2022/2023.



Quant aux dépenses d'Investissements, elles occupent 48,7% des dépenses totales du projet de loi de finances 2023/2024 contre 49,6% des dépenses totales du budget général 2022/2023.

III.2.2.1. Structure des prévisions des dépenses courantes

L'analyse de la structure des dépenses courantes porte sur les prévisions de ses composantes et leurs parts respectives. Les composantes des dépenses courantes sont : les rémunérations des salariés, les services extérieurs, les achats, les charges financières, les subventions aux sociétés, les allocations-contributions et exonérations, les prestations sociales employeur, l'assistance sociale et autres charges et les imprévus.

Le tableau ci-dessous en donne les détails.

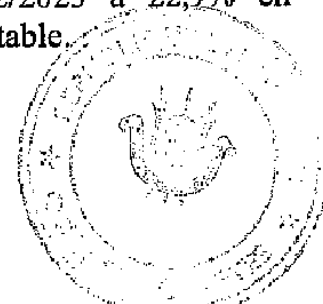
Tableau 24 : Parts des différentes composantes des dépenses courantes

N° cpte	Intitulés	Prévisions 2022/2023	Part en %	Prévision 2023/2024	Part en %
	Dépenses courantes	1 196 337 966 246	100	2 027 807 414 428	100,0
	Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	1 131 987 828 610	94,6	1 785 574 858 428	88,0
61	Rémunération des salariés	508 363 127 174	42,4	868 290 920 765	42,8
611	Sous statuts	378 781 355 577	31,6	549 888 171 273	27,1
612	Sous contrat	71 233 024 209	5,9	123 393 939 307	6,0
613	Vacataires, contractuels, journaliers, occasionnels	1 228 764 023	0,1	114 424 501 166	5,6
614	Indemnités particulières - pouvoirs publics	18 716 507 426	1,5	18 772 191 820	0,9
615	Primes et indemnités diverses	776 185 951	0,1	976 185 951	0,1
616	Contributions sociales	37 627 289 988	3,1	60 835 931 248	3,0
62	Services extérieurs	55 543 780 376	4,6	80 950 291 665	3,9
621	Frais de formation du personnel et frais de missions	17 705 924 026	1,4	26 396 471 260	1,3
622	Frais de relations publiques, publicité et intendance	3 857 890 451	0,3	4 383 677 240	0,2
623	Contrat de prestation de services et abonnements	3 692 593 239	0,3	3 907 995 855	0,1
624	Locations	13 578 013 961	1,1	27 140 530 203	1,3
625	Entretien et réparations	14 825 408 012	1,2	17 132 892 059	0,8
626	Assurances	784 845 791	0,1	889 620 152	0,1
627	Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique	1 099 104 896	0,1	1 099 104 896	0,1
63	Achats	95 120 742 113	7,9	247 479 743 158	12,2

N° cpte	Intitulés	Prévisions 2022/2023	Part en %	Prévision 2023/2024	Part en %
631	Fournitures techniques	78 478 315 993	6,5	224 797 917 313	11,1
632	Fournitures administratives	12 284 105 820	1,0	18 538 505 545	0,9
633	vêtements	250 000 000	0,1	25 000 000	0,0
634	Petit matériel, mobilier et équipement		-		
635	Eau et électricité	4 108 320 300	0,3	4 118 320 300	0,2
64	Charges Financières	17 278 448 119	1,4	247 895 180 000	12,2
641	Versements d'intérêts extérieurs	17 128 448 119	1,4	31 882 230 000	1,5
642	Versements d'intérêts intérieurs	47 221 689 517	3,9	210 350 330 000	10,4
644	Perte de change	50 000 000	0	1 500 000 000	0,1
648	Autres charges financières	100 000 000	0,1	4 162 620 000	0,2
65	Subventions aux sociétés	80 798 639	0,1	80 798 639	0,0
653	Subventions aux collectivités territoriales	80 798 639	0,1	80 798 639	0,0
66	Allocations-contributions et exonérations	423 764 922 477	35,4	464 418 963 478	22,9
661	Allocations et subsides	244 837 389 944	20,4	181 892 818 763	8,9
662	Allocations aux services Ministériels	40 449 846 546	3,4	96 239 149 629	4,7
664	Allocations aux entités administratives autonomes	26 574 055 907	2,2	5 671 344 577	0,3
666	Contributions aux organismes internationaux	31 903 630 080	2,6	45 615 650 509	2,2
667	Exonérations(1)	80 000 000 000	6,6	135 000 000 000	6,6
67	Prestation sociale employeur, assistance sociale et autres charges	46 602 622 377	3,9	1 603 602 921	0,1
671	Prestation sociale employeur		-	36000000	0,0
672	Assistance sociale		-	1567602921	0,1
673	Autres transferts courants	46 602 622 377	3,9	55 087 913 802	2,7
88	Imprévus	2 361 835 454	0,2	62 000 000 000	3,1
	Fonds routier national		-		

Source : LF 2022/2023 et PLF 2023/2024

L'analyse du tableau montre que les parts des prévisions des différentes composantes des dépenses courantes n'ont pas changé sauf pour certaines dépenses qui ont connu une variation significative. Il s'agit notamment des achats (Compte 63) qui passent de 7,95% en 2022/2023 à 12,22 en 2023/2024, et les « allocations, contributions et exonérations » (compte 66) qui varient de 35,42% en 2022/2023 à 22,9% en 2023/2024. La structure des dépenses courantes est globalement stable.



III.2.2.2. Structure des prévisions des dépenses en capital

L'analyse de la structure des prévisions des dépenses d'investissement ou en capital porte sur les parts des dépenses en capital sur ressources nationales (les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les stocks, les titres et participation et la contrepartie nationale et des dépenses en capital sur ressources extérieures (tirages sur dette directe et les dons en capital) dans le total des prévisions des dépenses d'investissement des exercices 2022/2023 et 2023/2024.

Le tableau ci-dessous en donne les détails.

Tableau 25 : Part des différentes composantes des dépenses en capital

N° cpté	Intitulés	Prévisions 2022/2023	Part en %	Prévision 2023/2024	Part en %
	Dépenses en capital & prêts nets	1 188 416 068 359	100	1 925 189 626 143	100
	Dépenses en capital sur ressources nationales	794 693 281 344	66,9	999 266 604 631	51,90
20	Immobilisations incorporelles	3 543 902 829	0,3	9 581 475 094	0,50
201	Immobilisations incorporelles (Etudes)	3 543 902 829	0,3	9 446 439 368	0,49
202	Brevets, licences et droits similaires			135 035 726	0,01
21	Immobilisations corporelles	679 797 319 819	57,2	693 971 559 537	36,05
211	Terrains, gisements et autres actifs naturels	32 135 733 297	2,7	15 495 280 942	0,80
212	Constructions	45 826 190 602	3,9	53 444 536 522	2,78
213	Infrastructures	412 944 104 717	34,7	466 140 054 985	24,21
214	Matériels, machines, & équipements	188 891 291 203	15,9	158 891 687 088	8,25
22	Stocks	71 563 070 000	6	266 563 070 000	13,85
221	Stock stratégique	71 563 070 000	6	266 563 070 000	13,85
26	Titres et participation	9 562 500 000	0,8	29 150 500 000	1,51
261	Participation au capital	8 900 000 000	0,7	24 688 000 000	1,28
268	Autres titres et participations	662 500 000	0,1	4 462 500 000	0,23
27	Ressources transférées aux projets sur financements extérieurs	393 722 787 015	33,1	925 923 021 512	48,10
271	Contrepartie nationale(1)	30 226 488 696	2,5	59 702 258 798	3,10
272	Tirages sur emprunts (2)	59 774 234 641	5	212 810 967 000	21,30
273	Tirages sur Dons(3)	333 948 552 374	28,1	653 409 795 714	65,39

Source : LF 2022/2023 et PLF 2023/2024

L'analyse du tableau ci-dessus montre que la structure des différentes composantes des investissements est stable sauf la part des dépenses en capital sur ressources nationales qui passent de 66,9 % (2022/2023) du total des dépenses à 51,9 % (2023/2024), soit une variation négative de 15% et la part des ressources transférées aux projets sur financement extérieur qui ont passé de 33,1 % à 48,1%, soit une variation positive de 15 %.

Il est à noter qu'il y a des accroissements de l'exercice 2022/2023 à l'exercice 2023/2024, notamment au niveau des « immobilisations corporelles », les « stocks » et des « tirages sur emprunts et dons ».



III.2.3. Analyse de la qualité des prévisions des dépenses

L'analyse de la qualité des prévisions consiste à vérifier le réalisme des prévisions du PLF 2023/2024 compte tenu de la moyenne d'exécution des exercices 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022 et du niveau d'exécution des dépenses du 01/07/2022 au 09/05/2023 de l'exercice 2022/2023.

Le tableau ci-dessous montre les prévisions de l'exercice 2023/2024, la moyenne d'exécution des montants sur les 3 exercices antérieurs (2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022) ainsi que le taux d'exécution du 01/07/2022 au 09/05/2023.

Tableau 26 : Analyse de la qualité des prévisions des dépenses du budget général de l'État

N° cpte	Intitulés	Prévisions 2022/2023	Prévisions 2023/2024	Exécution	
			Montant	Moyenne des montants de 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022	Taux d'exéc. du 01/07/2022 au 09/05/2023 (en %)
	Dépenses courantes				
61, 62, 63, 65, 66, 67	Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	1 144 373 299 808	1 717 912 234 428	903 465 161 606	75,8
64	Charges financières	65 950 137 636	247 895 180 000	23 109 726 668	34,7
641, 642	Versement d'intérêts	64 350 137 636	242 232 560 000	46 219 453 337	17,7
644	Perte de change	1 500 000 000	1 500 000 000	0	0
648	Autres charges financières	100 000 000	4 162 620 000	0	0
20 à 26	Dépenses en capital et prêts nets	757 929 618 044	999 266 604 63	159 459 277 497	43,2
271	Dépenses en capital sur budget national	20 226 488 696	159 702 258 798	20 681 604 771	51,8

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses des exercices 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022, exécution des dépenses du 01/07/2022 au 09/05/2023 et PLF 2023/2024

La lecture de ce tableau montre que l'exécution de certaines catégories des dépenses connaît un taux inférieur à 50% et d'autres n'ont pas encore connu d'exécution au 09 mai 2023.

L'analyse détaillée de la qualité des prévisions pour chaque catégorie des dépenses est présentée dans les tableaux qui suivent.

III.2.3.1. L'analyse de la qualité des prévisions des dépenses courantes

III.2.3.1.1. Analyse de la qualité des prévisions des rémunérations des salariés

Le tableau suivant montre les prévisions de l'exercice 2022/2023, les prévisions de 2023/2024 et la moyenne des montants exécutés sur les 3 années antérieures ainsi que le taux d'exécution du 01/07/2022 au 09/05/2023.

Tableau 27 : Analyse de la qualité des prévisions des rémunérations des salariés

N° cpté	Intitulés	Prévisions 2022/2023	Prévisions 2023/2024	Exécution	
		Montant	Montant	Moyenne des montants exécutés pour les exercices 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022	Taux d'exc. du 01/07/2021 au 09/05/2023 (en %)
61	Rémunération des salariés.	508 363 127 174	868 290 920 765	476 716 078 481	90,9
611	Rémunérations des sous statuts	378 781 355 577	549 888 171 273	356 040 886 338	90,6
612	Rémunérations des sous contrats	71 233 024 209	123 393 939 307	66 852 741 137	85
613	Vacataires, contractuels, journaliers et occasionnels	1 228 764 023	114 424 501 166	1 250 586 834	70
614	Indemnités particulières- pouvoirs publics	18 716 507 426	18 772 191 820	12 694 799 948	84
615	Prime et indemnités diverses	776 185 951	976 185 951	583 253 180	71
616	Contributions sociales	37 627 289 988	60 835 931 248	39 293 811 046	110

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses des exercices 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023, exécution des dépenses du 01/07/2022 au 09/05/2023 et PLF 2023/2024.

Au vu du taux d'exécution des rémunérations des salariés du 01/07/2022 au 09/05/2023 qui est de 90,9%, l'augmentation des prévisions des rémunérations des salariés pour l'exercice 2023/2024 est réaliste. Elle est par ailleurs en cohérence avec la politique du gouvernement décrite dans l'exposé des motifs et dans le PLF 2023/2024 (chap. I.3. point 1°).

III.2.3.1.2 Analyse de la qualité des prévisions des achats de biens et services (compte 62 et 63)

Les dépenses des achats de biens et services sont composés des « Services extérieurs » et des « Achats ».

a) Services extérieurs

Le tableau suivant montre les montants des prévisions des exercices 2021/2022 et 2022/2023, les moyennes des 3 années antérieures (2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021) ainsi que le taux d'exécution du 01/07/2021 au 31/03/2022.

Tableau 3: Analyse de la qualité des prévisions des services extérieurs

N° cpt	Intitulés	Prévisions 2022/2023	Prévisions 2023/2024	Exécution	
		Montant	Montant	Moyenne des montants de 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022	Taux d'exéc. du 01/07/2022 au 09/05/2023 (en %)
62	Services extérieurs	55 543 760 376	80 950 291 665	52 426 056 955	77,8
621	Frais de formation du personnel et frais de missions	17 705 924 026	26 396 471 260	11 605 733 250	91,1
622	Frais de relations publiques, publicités et intendances	3 857 890 451	4 383 677 240	3 358 356 486	81,5
623	Contrats de prestations de services et abonnements	3 692 593 239	3 907 995 855	2 702 461 422	69,4
624	Locations	13 578 013 961	27 140 530 203	18 153 380 122	59,9
625	Entretiens et réparations	14 825 408 012	17 132 892 059	15 165 726 673	74,8
626	Assurances	784 825 791	889 620 152	742 885 095	60,2
627	Frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique	1 099 104 896	1 099 104 896	697 513 895	90,1

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses des exercices 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022, exécution des dépenses du 01/07/2022 au 09/05/2023 et PLF 2023/2024

L'analyse du tableau montre que le taux d'exécution des dépenses des services extérieurs a été de 77,8%.

Les prévisions de ces dépenses sont réalistes compte tenu du taux d'exécution étant donné que les prévisions de l'exercice 2022/2023 étaient de 55 543 760 376 Fbu alors que les prévisions de l'exercice 2023/2024 sont de 80 950 291 665Fbu.

b) Achats

Le tableau suivant montre les montants des prévisions au titre des achats pour les exercices 2022/2023 et 2023/2024, les moyennes des 3 années antérieures (2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022) ainsi que le taux d'exécution du 01/07/2022 au 09/05/2023.

Tableau 29 : Analyse de la qualité des prévisions des dépenses des achats

N° cpte	Intitulés	Prévisions 2022/2023	Prévisions 2023/2024	Exécution	
		Montant	Montant	Moyenne des montants de 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022	Taux d'exéc. du 01/07/2022 au 09/05/2023 (en %)
63	Achats	95 120 742 113	247 479 743 158	100 561 909 629	71,7
631	Fournitures techniques	78 478 315 993	224 797 917 313	87 547 388 916	78,9
632	Fournitures administratives	12 284 105 820	18 538 505 545	9 177 959 146	25,5
633	vêtements	250 000 000	25 000 000	121 945 920	0
634	Petit matériel, mobilier et équipement	-	-	317 512 443	-
635	Energie et eau	4 108 320 300	4 118 320 300	3 543 589 325	75,4

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses des exercices 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022, exécution des dépenses du 01/07/2022 au 09/05/2023 et PLF2023/2024.

À la lecture du tableau, la Cour constate que les prévisions des dépenses pour les rubriques 632 « Fournitures administratives » sont irréalistes compte tenu de leur niveau d'exécution de 25,5% du 01/07/2022 au 09/05/2023.

La Cour recommande au ministère en charge des finances d'éclairer le Parlement sur les raisons de l'augmentation des prévisions des dépenses en rapport avec les « Fournitures administratives ».



III.2.3.2. Analyse de la qualité des prévisions des dépenses des charges financières (compte 64)

Le tableau suivant montre les prévisions au titre des dépenses des charges financières de l'exercice 2022/2023, la moyenne des montants exécutés sur les 3 exercices antérieurs (2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022) et le taux d'exécution du 01/07/2022 au 09/05/2023.

Tableau 30 : Analyse de la qualité des prévisions des dépenses des charges financières

N° cpté	Intitulés	Prévisions 2022/2023	Prévisions 2023/2024	Exécution	
		Montant	Montant	Moyenne des montants de 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022	Taux d'exéc. du 01/07/2021 au 09/05/2023 (en %)
64	Charges financières	64 500 137 636	247 895 180 000	23 109 726 668	34,7
641	Intérêts sur emprunts extérieurs	17 128 448 119	31 882 230 000	9 181 513 463	68,4
642	Intérêts sur emprunts intérieurs	47 221 689 517	210 350 330 000	13 928 213 205	23,6
644	Perte de change	50 000 000	1 500 000 000	0	0
648	Autres charges financières	100 000 000	4 162 620 000	0	0

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses des exercices 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022, exécution des dépenses du 01/07/2022 au 09/05/2023 et PLF 2023/2024

Au vu de ce tableau, les charges financières ont connu un taux d'exécution de 34,7% pour la période du 01/07/2022 au 09/05/2023. Pour l'exercice 2022/2023, les charges financières ont été prévues à hauteur de 64 500 137 636 Fbu contre 247 895 180 000 Fbu de 2023/2024, soit une augmentation de 283,3%.

La Cour attire l'attention du Parlement sur la nécessité d'être éclairé par le ministère en charge des finances sur les raisons du faible niveau d'exécution des dépenses au titre des charges financières.



III.2.3.3. Analyse de la qualité des prévisions des dépenses au titre des allocations, contributions et exonérations

Le tableau suivant montre les prévisions des dépenses au titre des allocations, contributions et exonérations exercices 2022/2023 et 2023/2024, la moyenne des montants des 3 années antérieures (2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022) et le taux d'exécution du 01/07/2022 au 09/05/2023.

Tableau 31 : Analyse de la qualité des prévisions des dépenses au titre des allocations, contributions et exonérations

N° cpte	Intitulé	Prévisions 2022/2023	Prévisions 2023/2024	Exécution	
		Montant	Montant	Moyenne des montants de 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022	Taux d'exéc. du 01/07/2022 au 09/05/2023 (en %)
66	Allocations, contributions et exonérations	423 764 922 477	464 418 963 478	231 198 784 062	58,7
661	Allocations aux pouvoirs publics	244 837 389 944	181 892 818 763	154 557 711 479	72,1
662	Allocations aux services ministériels	40 449 846 546	96 239 149 629	43 097 512 233	75,3
664	Allocations aux entités administratives autonomes	26 574 055 907	5 671 344 577	24 503 882 754	70,7
666	Contributions aux organisations internationales	31 903 630 080	45 615 650 509	9 039 677 597	71,8
667	Exonérations accordées	80 000 000 000	135 000 000 000	0	0

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses des exercices 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021, exécution des dépenses du 01/07/2021 au 31/03/2022 et PLF 2022/2023

Le tableau ci-dessus montre que le taux d'exécution des exonérations du 01/07/2022 au 09/05/2023 est nul selon la classification économique des dépenses. Aussi, la moyenne d'exécution des 3 exercices antérieurs est nulle. Aussi, la moyenne d'exécution des 3 exercices antérieurs est nulle. Cependant, selon les données de l'OBR, le montant des exonérations exécutées du 01/07/2022 mars 2023 s'élève à 224 284 084 733 Fbu soit un taux d'exécution de 1246,02 %. Cela prouve que les

prévisions pour les exonérations ne sont pas réalistes compte tenu de leur niveau d'exécution de l'exercice 2022/2023.

III.2.3.4. Analyse de la qualité des prévisions des dépenses au titre des prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges

Le tableau suivant montre les prévisions des dépenses au titre des « Prestations sociales employeur », « Assistance sociale » et « Autres charges » pour les exercices 2022/2023 et 2023/2024, la moyenne des montants des 3 années antérieures (2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022) et le taux d'exécution du 01/07/2022 au 09/05/2023

Tableau 32 : Analyse de la qualité des prévisions des dépenses au titre des prestations sociales employeur, assistances sociales et autres charges

N° cpte	Intitulé	Prévisions 2022/2023	Prévisions 2023/2024	Exécution	
		Montant	Montant	Moyenne des montants de 2019/2020,2020 /2021 et 2021/2022	Taux d'exéc. du 01/07/202 2 au 09/05/202 3 (en %)
67	Prestations sociales employeur, assistance sociale et autres charges	52 931 591 367	56 691 516 723	42 718 513 071	74,1
671	Prestations sociales employeur	36 000 000	36 000 000	66 568 919	21,4
672	Assistance sociale	6 292 968 990	1 567 602 921	2 510 374 036	73,6
673	Autres transferts courants	49 215 370 231	55 087 913 802	40 141 570 115	74,2

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses des exercices 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022, exécution des dépenses du 01/07/2022 au 09/05/2023 et PLF 2023/2024

La lecture de ce tableau montre que :

- Pour la rubrique « prestations sociales employeur », leurs prévisions ont été maintenues au même niveau alors que leur taux d'exécution est de 21,4% ;
- Pour la rubrique « Assistance sociale », le montant des prévisions est passé de 6 292 968 990 Fbu pour l'exercice 2022/2023 à 1 567 602 921 Fbu pour l'exercice 2023/2024 soit une diminution de 4 725 366 069 Fbu alors que le taux d'exécution jusqu'au 09/05/2023 est de 73,6%.

La Cour attire l'attention du Parlement sur la nécessité d'être éclairé par le ministère des Finances sur :



- les raisons de la diminution au titre de l'assistance sociale alors que le taux d'exécution est satisfaisant ;
- les raisons de la reconduction du montant des prévisions des dépenses pour la rubrique prestations sociales employeur.

III.2.3.5. Analyse de la qualité des prévisions des dépenses en capital

L'analyse de la qualité des prévisions des dépenses en capital porte uniquement sur les dépenses d'investissement sur les ressources nationales car le ministère en charge des finances n'a pas mis à la disposition de la Cour les données relatives aux ressources extérieures.

Tableau 33 : Analyse de la qualité des prévisions des dépenses d'investissements sur ressources nationales

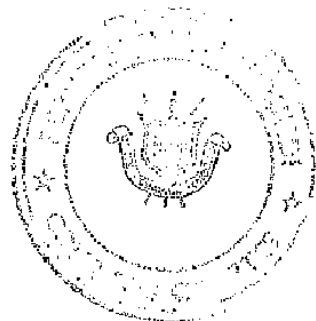
N° cpte	Intitulés	Prévisions 2022/2023	Prévisions 2023/2024	Exécution	
		Montant	Montant	Moyenne des montants de 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022	Taux d'exc. du 01/07/2022 au 09/05/2023 (en %)
20	Immobilisations incorporelles	3 543 902 829	9 581 475 094	1 496 092 316	52,1
21	Immobilisations corporelles	679 797 319 819	693 971 559 537	120 567 432 372	37,8
212	constructions	43 402 706 791	53 444 536 522	36 144 525 469	79,7
213	infrastructures	399 110 099 012	466 140 054 985	57 482 985 956	34
214	Matériels, machines et équipement	189 638 360 203	158 891 687 088	17 796 716 921	37,2
22	Stocks	71 563 070 000	266 563 070 000	29 009 418 848	91,9
26	Titres et participations	9 562 500 000	29 150 500 000	8 386 333 961	57,6
27	Ressources transférées aux projets sur financements extérieurs	423 949 275 711	925 923 021 512	20 681 604 771	51,8
271	Contrepartie nationale	30 226 488 696	59 702 258 798	20 681 604 771	51,8
272	Tirages sur emprunts	59 774 234 641	212 810 967 000	-	-
273	Tirages sur dons	333 948 552 374	653 409 795 714	-	-

Source : Classification économique de l'exécution des dépenses des exercices 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022, exécution des dépenses du 01/07/2022 au 09/05/2023 et PLF 2023/2024

L'analyse du tableau ci-dessus montre que :

- le montant exécuté du 01/07/2022 au 09/05/2023 sur la rubrique des « Immobilisations corporelles » est de 254 293 910 918 Fbu sur les prévisions de 672 320 145 215 Fbu, soit un taux d'exécution de 37,8%. Les prévisions de l'exercice 2023/2024 sont de 693 971 559 537 Fbu, soit une augmentation d'un montant de 14 174 239 718 Fbu représentant un taux de 2,08 % ;
- le taux d'exécution pour la rubrique « Stocks » est de 91,9%. Les prévisions pour l'exercice 2023/2024 sont de 266 563 070 000 Fbu contre 71 563 070 000 Fbu pour 2022/2023, soit une augmentation de 195 000 000 000 Fbu ;
- le taux d'exécution pour la rubrique « Titres et participation » est de 57,6%. Les prévisions pour l'exercice 2023/2024 sont de 29 150 500 000 Fbu contre 9 562 500 000 Fbu pour l'exercice 2022/2023 soit une augmentation de 19 588 000 000 Fbu représentant un taux de 204,8% ;
- le taux d'exécution pour la rubrique « Contrepartie nationale » est de 51,8%. Les prévisions pour l'exercice 2023/2024 sont de 59 702 258 798 Fbu contre 30 226 488 696 Fbu pour l'exercice 2022/2023 soit une augmentation de 29 475 770 102 Fbu représentant un taux de 97,5% ;
- la rubriques « Tirages sur emprunts » est revue à la hausse passant de 59 774 234 641 Fbu en 2022/2023 à 212 810 967 000 Fbu en 2023/2024 soit une augmentation de 153 036 732 359 Fbu ;
- la rubrique « Tirages sur dons » est revues à la hausse passant de 333 948 552 374 Fbu en 2022/2023 à 653 409 795 714 Fbu en 2023/2024 soit une augmentation de 319 461 243 340 Fbu. Ce qui est cohérent avec la politique du gouvernement énoncée dans l'exposé des motifs (point 1.3).

La Cour attire l'attention du Parlement sur la nécessité d'être éclairé par le ministère en charge des finances sur le faible niveau d'exécution du budget des immobilisations corporelles pour l'exercice 2022/2023 (37,8%).



CHAPITRE IV. ANALYSE DES DÉPENSES FISCALES ET DE LA STRUCTURE DU PLF 2023/2024

Le présent chapitre porte sur les différentes dépenses fiscales proposées par le PLF 2023-2024 et sur la structure du projet de loi de finances.

IV.1. Dépenses fiscales

Pour analyser les dépenses fiscales, la Cour a d'abord vérifié si le projet de loi de finances comporte des informations sur les dépenses fiscales avant d'apprécier la qualité de ces informations.

IV.1.1. Existence des informations sur les dépenses fiscales dans le projet de loi de finances

A l'analyse du projet de loi de finances exercice 2023/2024, la Cour constate que le montant total des exonérations s'élève à 135 000 000 000 FBU (article 2 du PLF). Parmi ces exonérations, certaines ont été reconduites de la loi de finances portant sur l'exercice 2022/2023 et d'autres ont été nouvellement instituées dans le cadre du PLF 2023/2024.

Les exonérations sont détaillées dans le PLF de la manière suivante :

- **Exonérations reconduites de la loi de finances 2022/2023 :**
 - exonérations portant sur l'importation des semences certifiées comme telles, d'origine animale et végétale de tous les droits, taxes et redevances (article 145) ;
 - exonérations des associations sans but lucratif reconnues par les lois nationales et internationales (article 146) ;
 - exonérations dans le cadre du code des investissements (article 149) ;
 - exonérations des droits et taxes à l'importation sur les acquisitions de nouveaux engins et matériels destinés aux constructions et entretien des routes et les acquisitions des mélangeurs de bétons destinés à l'Agence Routière du Burundi (article 150) ;
 - exonérations des droits et taxes à l'importation sur les véhicules de transports rémunérés de personnes, main droite, neufs ayant une capacité d'au moins trente places assises (article 153) ;
 - exonérations des droits et taxes sur l'importation des échafaudages métalliques, du bois brut, du gaz de cuisine et ses récipients ainsi que des appareils de cuisson à combustible gazeux (article 154) ;
- **Exonérations nouvellement instituées dans le cadre du PLF 2023/2024 :**
 - exonérations sur la livraison intérieure des intrants agricoles, importés ou produits localement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (article 145) ;

- exonérations des droits et taxes à l'importation sur les acquisitions de nouveaux engins et matériels destinés à l'agriculture et à l'élevage (article 150) ;
- exonérations des intérêts sur les bons et obligations du trésor d'impôt sur le revenu (article 152) ;
- exonérations des dons octroyés à l'Etat et à ses subdivisions administratives sur tous les impôts et taxes, droits et redevances (article 157) ;
- exonérations relatives aux impôts sur les revenus d'immeuble nouvellement construit à partir de la première mise en location pour une période de deux ans, à l'exception des revenus provenant de la sous location de cet immeuble (article 158).

IV.1.2. Appréciation des informations sur les dépenses fiscales

Au sujet des exonérations qui seront accordées, la Cour note que le PLF indique chaque fois l'objet pour lequel l'exonération sera accordée.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le montant des prévisions des exonérations est revu à la hausse passant de 80 000 000 000 Fbu pour l'exercice 2022/2023 à 135 000 000 000 Fbu pour l'exercice 2023/2024 soit une augmentation d'un montant de 55 000 000 000 Fbu représentant un taux de 68,7% ;

Cependant, la Cour constate que ces prévisions ne sont pas réalistes si on tient compte des réalisations de l'exercice 2022/2023 qui s'élèvent à 224 284 084 733 Fbu au 30 avril 2023 selon les données de l'OBR.

La Cour attire l'attention du Parlement sur la tendance haussière des exonérations.

IV.2. Structure du projet de loi de finances

L'analyse de la structure du projet de loi de finances a porté sur la composition du projet de loi de finances et les documents annexes au PLF.

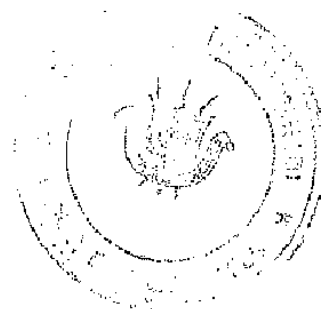
IV.2.1. Composition du projet de loi de finances

La loi n° 1/20 du 20 juin 2022 portant révision de la loi n° 1/35 du 4 décembre 2008 relative aux finances publiques, dans son article 10, dispose :

« Le budget général de l'État arrête l'ensemble des recettes et dépenses des institutions et administrations de l'État à l'exception de celles figurant dans des budgets annexes, les budgets d'affectation spéciale, les budgets de prêts, les comptes de garanties et avals de l'État.

Les ressources du budget général de l'État comprennent :

- a) les ressources budgétaires regroupant :
 - les ressources fiscales ;
 - les ressources non fiscales ;



- les dons ;
- b) les ressources de trésorerie regroupant :
 - le produit des emprunts ;
 - le produit des cessions d'actif de toute nature ;
- c) les produits exceptionnels.

Les charges du budget général de l'État comprennent :

- a) les charges budgétaires regroupant :
 - les dépenses courantes ;
 - les dépenses d'investissement.
- b) Les charges de trésorerie regroupant le remboursement d'emprunts ».

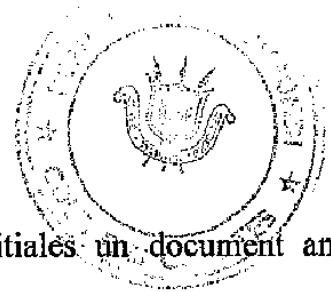
L'analyse du PLF permet à la Cour de préciser que le PLF 2023/2024 respecte la structure exigée par l'article 10 de LFP.

IV.2.2. Documents annexes au PLF

L'article 34 de la LFP dispose :

« Doivent être présentés avec les lois de finances initiales un document annexe contenant :

- Un état des effectifs d'agents publics, civils et militaires, rémunérés par l'État ;
- Un document de programmation budgétaire et économique pluriannuel couvrant une période minimale de 3 ans qui évalue le niveau global des recettes attendues de l'État et des dépenses budgétaires décomposées par grandes catégories ;
- Un tableau de financement prévisionnel accompagné d'un plan de trésorerie mensualisé, faisant apparaître notamment la décomposition de l'endettement financier brut de l'État ;
- Les comptes consolidés des organismes publics à autonomie de gestion pour le dernier exercice clos ainsi que leurs prévisions budgétaires en recettes et en dépenses ;
- Le programme d'investissements publics (PIP) ;
- Les dépenses cumulées par programmes et projets du document national de planification du développement ;
- Etat de mise en œuvre des indicateurs d'un plan national de développement ;
- Le niveau de réalisations des indicateurs des cadres de résultats des politiques sectorielles ;
- Les projets de budgets-programmes détaillés des ministères et institutions constitutionnelles. Ces budgets-programmes détaillés peuvent être annexés d'une manière imprimée ou électronique ;
- Tout autre document jugé nécessaires par la commission permanente en charges des finances. »

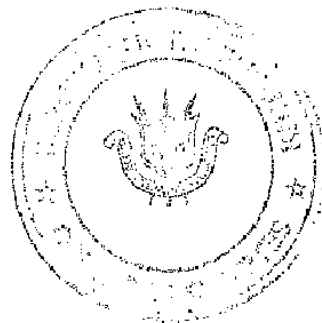


L'analyse du PLF permet à la Cour de constater que les documents suivants exigés par l'article 34 de la LFP n'ont pas tous été annexés au PLF. Manquent les documents suivants :

- Un état des effectifs d'agents publics, civils et militaires, rémunérés par l'État ;
- Un document de programmation budgétaire et économique pluriannuel couvrant une période minimale de 3 ans qui évalue le niveau global des recettes attendues de l'État et des dépenses budgétaires décomposées par grandes catégories ;
- Un tableau de financement prévisionnel accompagné d'un plan de trésorerie mensualisé, faisant apparaître notamment la décomposition de l'endettement financier brut de l'État ;
- Les dépenses cumulées par programmes et projets du document national de planification du développement ;
- État de mise en œuvre des indicateurs d'un plan national de développement ;
- Le niveau de réalisations des indicateurs des cadres de résultats des politiques sectorielles ;
- Les projets de budgets-programmes détaillés des ministères et institutions constitutionnelles. Ces budgets-programmes détaillés peuvent être annexés d'une manière imprimée ou électronique.

La Cour trouve que la non-production de ces documents prive au Parlement l'information lui permettant d'analyser profondément le projet de loi des finances lui soumis par le Gouvernement et que par conséquent, cette irrégularité entache la transparence et la sincérité dudit projet.

La Cour attire l'attention du Parlement sur la nécessité de la transmission de ces annexes par le ministère ayant les finances dans ses attributions avant l'adoption du PLF.



CHAPITRE V. ANALYSE DES ÉQUILIBRES DU BUDGET

L'analyse des équilibres du budget a porté sur le solde budgétaire, sur la sincérité du déficit budgétaire et sur les modalités de financement du déficit budgétaire.

V.1. Analyse du solde budgétaire

Conformément à l'article 17 de la loi organique relative aux finances publiques, « le budget de l'Etat fait apparaître un solde budgétaire global calculé par addition :

- du solde du budget général résultant de la différence entre ses charges et ressources budgétaires ;
- de la variation des soldes des budgets annexes, des soldes des budgets d'affectation spéciale, des soldes des budgets de prêts, des soldes des comptes de garanties et avals.

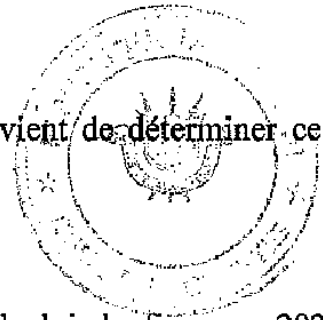
Le solde des budgets annexes, des budgets d'affectation spéciale, des budgets de prêts et des comptes de garanties et d'avals est reporté à nouveau sur l'exercice suivant »

L'exposé des motifs du PLF 2023/2024 ne donne pas d'information sur l'existence des budgets annexes, des budgets d'affectation spéciale, des budgets de prêts et des comptes de garanties et d'avals.

Le projet de loi de finances 2023/2024 fixe les ressources de l'Etat à 3 224 071 350 855 Fbu et les dépenses globales à 3 952 997 040 571 Fbu. Ce projet de loi de finances dégage un solde budgétaire déficitaire.

V.2. Analyse de la sincérité du déficit budgétaire

Pour analyser la sincérité du déficit budgétaire, il convient de déterminer ce déficit d'une part et de vérifier sa sincérité d'autre part.



V.2.1. Détermination du déficit budgétaire

L'exposé des motifs ainsi que l'article 3 du projet de loi de finances 2023/2024 indiquent que le solde prévisionnel est déficitaire. Il s'élève à 728 925 689 716 Fbu.

Comparé au déficit de la loi de finances 2022/2023 qui était de 197 418 662 760 Fbu, le déficit prévisionnel du budget 2023/2024 a augmenté de 531 507 026 956 Fbu, soit un taux d'accroissement de 269,2%.

Selon l'exposé des motifs du PLF 2023/2024 à la page 4, le creusement du déficit projeté pour l'exercice 2023/2024 s'explique par l'augmentation des dépenses courantes et des dépenses d'investissement sur ressources intérieures qui passent respectivement de 1 204 ,5milliards de Fbu à 2 027,8 milliards de Fbu et de 794,03 milliards Fbu à 1 058, 9 milliards de Fbu.

Selon le même exposé des motifs à la page 8, ce déficit global est expliqué par la hausse du budget alloué à l'investissement selon les priorités retenues par le Gouvernement pour booster l'économie nationale, à l'amélioration des infrastructures publiques et aux paiements des intérêts de la dette intérieure qui, autrefois étaient sous-estimés.

La Cour s'inquiète de la divergence des explications du creusement du déficit budgétaire dans l'exposé des motifs du PLF 2023/2024.

La Cour attire l'attention du Parlement sur la nécessité d'examiner la pertinence des raisons relevées en rapport avec le creusement du déficit budgétaire du PLF 2023/2024.

V.2.2. Vérification de la sincérité du déficit budgétaire

Pour analyser la sincérité du déficit budgétaire, la Cour devait procéder aux travaux suivants :

- établir la situation des arriérés ;
- apprécier leur importance par rapport à l'enveloppe globale (dépenses globales du budget général de l'État) ;
- examiner les documents du budget pour vérifier si les arriérés ont été apurés.

Le PLF 2023/2024, son exposé des motifs et ses annexes ne renseignent expressément pas sur la situation des arriérés. Néanmoins, le projet de loi de règlement et de compte-rendu budgétaire, exercice 2021/2022 montre que le paiement des arriérés à la fin de l'exercice s'élève à 133 385 366 197 Fbu alors que la loi de finances de cet exercice n'en prévoyait pas le paiement et ne précisait pas leur montant.

Par voie de conséquence, la Cour n'a pas été en mesure d'effectuer les travaux d'analyse de la sincérité du déficit budgétaire.

La Cour émet une réserve sur la sincérité du déficit budgétaire du projet de loi de finances 2023/2024.

La Cour attire l'attention du Parlement afin de demander au ministère en charge des finances d'établir la situation des arriérés.

V.3. Analyse des modalités de financement du déficit budgétaire

Le PLF 2023/2024 prévoit deux modalités de financement du déficit à savoir le financement extérieur net à hauteur de 148 107 057 000 Fbu et le financement intérieur net à hauteur de 580 818 632 716 Fbu, représentant respectivement 20,31% et 79,68% du déficit global (728 925 689 716 Fbu).

La Cour signale que le recours excessif de l'Etat au financement intérieur pour couvrir le déficit risque de compromettre les efforts du secteur privé dans la mobilisation des

ressources financières nécessaires à son développement. Cet effet d'éviction pourrait éventuellement influencer négativement le financement de l'investissement privé.

La Cour attire l'attention du Parlement sur le recours excessif au financement intérieur pour couvrir le déficit.

